



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

**Chantiers d'insertion - Convention cadre entre la Ville de Niort et
la MIPE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060054

Patrimoine Bâti et Moyens

**Chantiers d'insertion - Convention cadre entre la Ville de Niort
et la MIPE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du plan de cohésion sociale et afin de mieux lutter contre l'exclusion, la Ville de Niort souhaite développer fortement son partenariat au travers d'actions d'insertion avec différents opérateurs, et notamment avec la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE), en lui confiant l'exécution de travaux sous la forme de « chantiers d'insertion ».

Il est nécessaire de formaliser ce partenariat, par l'intermédiaire d'une convention cadre entre la Ville de Niort et la MIPE qui définit les règles générales qui s'appliquent sur chaque chantier.

Dès lors des conventions particulières prenant en compte les spécificités des chantiers seront conclues en application de cette convention cadre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention cadre.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)